

À MONTARGIS, CONTINUITÉ OU RUPTURE ?

Que change l'élection d'une majorité municipale sous la bannière du Rassemblement national ? Les Citoyens du Montargois ne jugent pas selon les étiquettes, mais regardent les actions menées. C'est l'objet du tract que vous avez dans les mains. La première impression que nous a laissée ce début de mandat municipal est qu'il y a eu beaucoup de communication, au détriment de l'action. Deux éditions - fort garnies - de la nouvelle gazette municipale où le maire de Montargis donne l'impression de continuer les projets déjà programmés qu'on ne peut évidemment pas annuler au dernier moment. Une communication longue sur l'état des finances (voir ci-dessous).

Il est temps de passer à l'action et de ne pas rester dans la communication. Quand les conseils de quartiers vont-ils être mis en place ? Quel service va accueillir les demandes de logement ? Un bilan social va-t-il être mené ? Tout cela avec quels critères ? Quelles modalités ? Quel calendrier ?

En regardant attentivement les mesures prises, il nous semble que la nouvelle municipalité a repris tels quels les dossiers laissés par M. Digeon, même quand ils sont mal ficelés. Bref, les Montargois ont voté pour le changement ou la rupture et jusqu'à présent, ils ont eu la continuité... Un mot du contexte national actuel : nous rentrons dans une période de campagne présidentielle intense et nous observons que notre député est bien placé dans son parti, le Rassemblement national. Espérons que les décisions qui seront prises pour la ville de Montargis et l'agglomération ne seront pas pilotées par une stratégie personnelle bien loin de nos problèmes du quotidien.

Au conseil municipal, des changements multiples

Les groupes politiques sont au nombre de 5 pour 3 listes présentes au deuxième tour... La liste conduite par M. Nottin (PC et alliés) forme un groupe de trois élus et celle de M. Vehapi (PS et alliés) a deux élus ; la liste conduite par le maire sortant s'est divisée, avec deux défections (Mme Lemoine et M. Kouame) et n'a plus que trois élus ; chacun de ces groupes a un élu à l'AME (M. Digeon a démissionné pour laisser la place à M. Vareilles - voir p3). La liste majoritaire a donc 23 élus mais un conseiller de la majorité renonce à sa délégation et continue de siéger.

Le climat d'échanges lors des séances s'est nettement amélioré et les remarques de dénigrement des opposants auxquelles M. Digeon nous avait accoutumés n'ont plus lieu.

Un cafouillage en début de mandat : lors du conseil municipal du 22 juin, l'opposition a fait largement remarquer que les décisions concernant le format des représentations théâtrales avait été examinées, non par la commission culture, mais par la commission Commerce. Curieux, non ?

Mais tout le monde attend l'avis du tribunal administratif du 17 septembre, suite au recours formé par MM. Nottin et Vehapi. Va-t-on revoter à Montargis, comme le souhaite visiblement l'ancien député Jean-Pierre Door ?

UNE SITUATION FINANCIÈRE GRAVE

Une fois installé à la mairie, Côte Dunis a découvert des factures impayées - non budgétées pour l'essentiel - de 3,4 millions d'euros. Nous avons alerté pendant la campagne que les comptes de la ville n'étaient pas sincères. Nous n'étions pas en mesure d'évaluer un tel montant. Nous avons interpellé les services de l'Etat depuis 2023. La préfète nous avait répondu en février 2025 que les régularisations étaient en cours. Lors du vote du compte administratif au conseil municipal du 22 juin, nous avons pu constater qu'il n'en était rien. La majorité s'est divisée : le maire et les adjoints ont voté pour le compte administratif, les autres conseillers de la majorité municipale s'abstenant ; les élus du groupe de M. Digeon ont voté pour, tous les autres contre. Soit 11 pour, 7 contre, 14 abstentions. L'explication a été donnée par le nouveau maire : si le compte administratif de la gestion de M. Digeon était rejeté, la ville aurait été placée sous tutelle. Pour les Citoyens du Montargois, cela n'aurait rien eu d'infamant et aurait permis d'apurer une situation insincère depuis au moins une vingtaine d'années et aurait mis l'Etat devant ses responsabilités. Rappelons-le : la tutelle n'est pas la faillite de la ville. La commune va d'ailleurs pouvoir récupérer prochainement un patrimoine important : les deux parkings Indigo en décembre 2027 et plus de 500 logements construits par Vallogis en 2032 (que Benoît Digeon, avide de trésorerie, voulait vendre à Valloire pour 1 million d'euros, ce que nous avons empêché).

Lors du conseil du 22 juin, le maire a annoncé les résultats de l'audit financier pour juillet et a annoncé des pistes d'économies de fonctionnement à hauteur de 1,4 million d'euros. On attend impatiemment la publication de l'audit annoncé dans la presse pour mi-septembre et la réunion publique promise le **vendredi 2 octobre à 19h** à la salle des fêtes : cela engagera les finances de la ville pour de nombreuses années.

LE SAVIEZ-VOUS ?

A la CCSPL de Montargis : Commission de consultation des Services Publics Locaux, M. Digeon avait maintenu un mort dans la CCSPL, et la nouvelle municipalité l'a réinstallé...

LISTES ELECTORALES

Les listes électorales ne sont pas maintenues et de nombreux électeurs dont des élus devraient être radiés ! Nous avons informé le sous-préfet qui a relancé la mairie sur ce point, mais nous n'avons vu aucune action.

COMPTES INSINCÈRES

La majorité parle beaucoup des difficultés budgétaires de fonctionnement. Nous, nous attendons toujours la régularisation des actifs dans les comptes de la ville de Montargis pour obtenir une vue sincère sur notre patrimoine.

Pour mémoire :

M Digeon modifiait les comptes manuellement où il écrivait que :

-La ville vendait des biens que nous n'avons pas.

-La ville a dans ses actifs plusieurs dizaines de millions d'euros de patrimoine qui n'existe pas.

-

À l'agglomération, le président ne nous a toujours pas envoyé les comptes, aucun audit n'a été fait sur les années Supplisson, il n'y a toujours pas de commission (obligatoire) de contrôle des comptes des délégués...

La maladie et la démission du maire de Montargis

Tout le monde a été surpris de l'annonce de la maladie du nouveau maire de Montargis, Côte Dunis. Ce qui l'oblige à renoncer à son mandat de maire après 129 jours d'exercice. Nous lui souhaitons de prendre soin de lui.

Le conseil municipal doit se réunir le 7 septembre pour élire un nouveau maire.



LETTRE AU MAIRE

RUE DU GÉNÉRAL LECLERC

Monsieur le maire,

Je vous remercie d'avoir associé Engagement Citoyen pour le Montargois en m'invitant à siéger au comité de pilotage de la rue du Général Leclerc le 16 juillet dernier(...)

1. Les recours

Comme je l'ai déclaré, l'association ECM ne fera pas de recours sur les opérations prévues ; nous n'avons d'ailleurs pas fait des recours systématiques sur les projets qui ont été faits ou sont en cours sur la caserne Gudin, contrairement à des déclarations récurrentes de responsables politiques locaux. La raison principale est simple : les acquisitions de l'EPFLI au nom de la ville (et de l'agglomération, on l'oublie souvent) pèsent déjà sur les finances de la ville et pèseront encore plus si ce patrimoine n'est pas vendu. Toutefois – j'attire votre attention sur ce point – cela n'épuisera pas les recours que peuvent faire des propriétaires qui s'estiment lésés par les opérations d'expropriation. Il est de l'intérêt de la ville de rassurer les propriétaires actuels sur deux points :

- l'arrêt des expropriations (...)
- la garantie que les périmètres des opérations ne bougeront plus,(...)

2. Les projets de l'atelier de l'Ourcq

En avril 2023, j'ai pu participer à une réunion élargie de la commission urbanisme où a été présenté le travail fait par cet atelier d'urbanistes et d'architectes(...)

3. La question pendante du stationnement

(...) La municipalité de Montargis va bénéficier bientôt des moyens de répondre à ces incertitudes : le retour dans le patrimoine communal des deux parkings enterrés (Hôtel de ville et Dorée) à la fin de 2027. Il est de l'intérêt de la ville de les garder en régie directe. Cela lui donnera les moyens d'ajuster ses propositions d'abonnement, ses tarifs et ses aménités (bornées de recharge...) au fur et à mesure de l'avancement des projets de rénovation du centre-ville. Signer une nouvelle DSP amènerait à multiplier les avenants, qu'il faut négocier, qui sont toujours coûteux. N'oublions pas non plus que ces parkings gérés par Indigo sont peu occupés et que cette DSP a eu des impacts sur l'extension des zones payantes, la réduction des zones bleues...

4. Des sujets écologiques

- Matériaux de construction(...)
- Regroupement des propriétaires pour accéder au réseau de chauffage urbain(...)
- Economie sociale et solidaire(...)
- Les vélos(...)

SÉCURITÉ

Le maire a étendu les horaires de la police municipale (du jeudi soir au samedi soir). C'est une bonne chose mais... cela risque de devenir insuffisant. Il y a un angle mort dans le programme de la nouvelle majorité : la prévention. Il faut reposer la question de la prévention spécialisée qui va à la rencontre des jeunes de 16 à 25 ans. Les rodéos et les nuisances nocturnes sur le Pâtis ont fait réagir les riverains excédés et cette fois-ci, la police nationale a été réactive. Comme le font remarquer des riverains (source la rep.fr du 18 août), il faut aussi répondre au malaise des jeunes et aller à leur rencontre, ce qui n'est pas la mission de la police. Faute de quoi, les nuisances seront déplacées ailleurs.

LE SAVIEZ-VOUS ?

À l'agglomération montargoise, une nouvelle commission – très stratégique - a été créée : «Délégations de service public». La fin de la DSP de Suez sur l'eau est en ligne de mire. Mais qui y représente la ville de Montargis ? M. Vareilles, élu sur les liste de ... M. Digeon ! ??? ! qui n'appartient pas à la majorité municipale... M. Vareilles, siège aussi à la CCSPL de suivi des délégataires, et cette année, l'association des usagers de de l'eau a été éjectée

ACTION SOCIALE LOGEMENT

Nous l'avons dit pendant la campagne municipale : il faut faire un bilan social en début de mandat (c'est la loi) et il n'a pas été fait depuis 2014. Le taux de pauvreté de la ville est passé à 36% de la population de la ville, soit le taux le plus élevé de la région Centre Val de Loire. Quels sont les besoins prioritaires des habitants ? Des jeunes ? des personnes âgées ? Des personnes seules ? Quelles réponses peut apporter la ville ? Le département ? L'Etat ?

Les élections n'ont rien changé : il n'y a toujours pas de service logement à la mairie et les habitants doivent se débrouiller seuls face aux bailleurs sociaux...

LES CANICULES

Tout le monde l'a compris : les canicules seront plus fréquentes et plus nombreuses. On ne peut pas reprocher à la nouvelle mairie d'avoir improvisé dans l'urgence (brumisateurs...). Il va falloir adapter lourdement la ville.

Trois chantiers doivent s'ouvrir :

- la rénovation thermique des logements bouillottes, notamment chez les bailleurs sociaux. Il faut être très exigeant sur des rénovations globales avec des matériaux adaptés. Nous sommes les seuls à dénoncer les disponibilités financières considérables de Valloire Habitat.

- l'aménagement ou l'ouverture de lieux refuge avec une information adaptée des habitants. Cela peut se faire à l'échelle de l'agglomération.
- l'adaptation des écoles : ombrages, volets, double-vitrages, isolation, brassage d'air, sans forcément passer par le « tout climatisation » qui aggrave les îlots de chaleur et sera obsolète rapidement.

MAISON FEUILLETTE

C'est la plus ancienne maison en bois-paille au monde. Le Tribunal de Montargis a rejeté l'offre de la société d'économie mixte soutenue par la région. Le président Bonneau a décidé qu'il fallait faire appel au printemps dernier, puis a retiré l'appel récemment. La raison probable : les soucis financiers du CFA qui devait y développer de nouvelles formations. Et en toile de fond, toujours une faible implication des collectivités locales. L'agglomération montargoise et la ville de Montargis devraient s'impliquer dans le dossier, porter l'appel en justice, plutôt que de voir ce patrimoine emblématique de notre territoire disparaître des biens communs. Comme le disait la revue publiée en 1921 qui l'a fait connaître : « Fraîches en été, chaudes en hiver, les maisons de paille sont avant tout économiques ». A l'heure du développement des canicules, on l'abandonne ?

M. Billault va commander une étude sur l'aménagement de la caserne Gudin. Il veut « tout remettre à plat et repartir sur un vrai projet ». L'intention est louable, mais ce n'est pas une nouvelle étude qui est nécessaire, mais une vraie concertation à l'échelle de l'agglomération (avec le département, la région, l'Etat, les associations...). L'implantation de l'IUT est en ligne de mire : ce point fait apparemment l'unanimité, mais le diable est dans les détails... Si étude il y a, il faudra évoquer deux scénarios : avec ou sans la réalisation du projet de Nexity, qui démolit un bâtiment parallèle au bâtiment de l'horloge (et réduit d'autant la future implantation universitaire), préempte les places de stationnement et fait des peser des contraintes lourdes sur la circulation à l'intérieur du site et limite les accès au site.

CASERNE GUDIN

VENTE À NEXITY

L'agglomération s'obstine à vouloir vendre le bâtiment de l'horloge à Nexity ainsi que ceux le long de la rue du 82^{ième} RI sans aucun appel à concurrence ! Voici leurs chiffres :

vente de bâtiments :	Subvention action coeur de ville :
bâtiment de l'horloge : 6 280m2	1 500 000 €
+ bâtiments 6, 8, 18, 19, 20, 21 et 57	
Prix de vente total :	Bénéfices attendus par Nexity :
200 000€	8 900 000 €

CONSERVATOIRE DE MUSIQUE

L'école de musique a fait couler beaucoup d'encre, a généré deux pétitions, fait réagir publiquement Patricia Petitbon. La mairie a retropédalé dans cette affaire, après avoir prévu des réductions budgétaires de personnel. Nous espérons que les représentants élèves, parents et enseignants auront accès à des chiffres et projets plus clairs de la part de la municipalité lors du conseil d'établissement, qui a pour l'instant été reporté. Sur le fond, le maire a raison de dire que Montargis ne peut pas supporter indéfiniment le coût réel des inscriptions des élèves venant de toute l'agglomération, même si en prendre une part contribue au rayonnement de la ville centre. Sur la forme, il a complètement tort d'inquiéter les élèves, leurs parents et les enseignants (comment sont calculés les 3000€ par élève avancés par la mairie, d'ailleurs ?). C'est avec les élus de l'AME qu'il faut engager un dialogue exigeant, en rapprochant notamment l'école d'Amilly avec le conservatoire de Montargis (comme le propose la chambre régionale des comptes). La prise de compétences par l'agglomération est inéluctable, si l'on ne veut pas voir partir les usagers...

SPORT : MISE AU PAS DES ASSOCIATIONS ?

Nous avons appris incidemment que le nouvel adjoint aux sports avait rencontré des associations pour leur demander d'adhérer à l'Union Sportive Montargoise, faute de quoi, les subventions risquaient de disparaître. L'expérience que nous avons acquise est que les subventions aux clubs sportifs sont présentées en commission municipale, mais pas la répartition entre les branches de l'USM. L'USM ne peut pas faire vivre normalement son projet associatif et ses AG se réduisent à une présentation de palmarès. C'est bel et bien la mairie qui garde la main et arbitre les décisions. Ce n'est pas notre conception de la vie associative.

BAILLEURS SOCIAUX VALLOIRE - LOGEM LOIRET - 3F

36 % des logements sont des logements sociaux à Montargis, mais cela représente 42% des habitants (2023). L'élection des représentants des locataires a lieu cette année en novembre et décembre. Le taux de participation est habituellement très faible... Un observatoire local du logement social est une véritable nécessité. Pourquoi des travaux jugés nécessaires il y a dix ans ne sont toujours pas

engagés (évacuation des égouts quartier Chautemps, rénovation de maisons individuelles quartier Kennedy...) ? Pourquoi des promesses de relogement des bailleurs conditionnés à des travaux des locataires n'aboutissent-elles pas ? Quels sont les besoins d'adaptation de logement ? De logement de grande taille ? Quelle évaluation est faite des déductions fiscales accordées par l'AME ? Quels sont les parcours résidentiels des habitants de l'agglomération (déménagements successifs) ?... Cela permettrait d'inspirer les décisions politiques locales en partant des besoins des habitants.

POURQUOI ECM FAIT DES RECOURS ?

« Des recours systématiques des Citoyens du Montargois » : voilà ce que l'on lit ou entend sur les réseaux sociaux. C'est faux ! ECM et l'UPAME n'ont fait aucun recours contre des implantations à Gudin : par exemple, la pension de famille d'Imanis, le siège de l'EPAGE, l'imprimerie Mercier ou les démolitions de certains bâtiments par l'AME. Chaque dossier est étudié en détail et si le recours est décidé, il est documenté... et les informations sont accessibles sur le site montar.fr.

Deux séries de motifs guident nos choix : la légalité et l'intérêt des habitants ou de l'agglomération.

Transparence avec le député ? Dissimulation à l'agglomération !

Lors du conseil communautaire du 23 juin, et du vote pour la confirmation de la condamnation en première instance, le président de l'AME n'a pas donné lecture de l'intégralité du courriel, qui était adressé également au maire d'Amilly et de Montargis ! Nous avons rencontré le député Thomas Ménagé - à sa demande et en présence du maire de Montargis - qui voulait nous interroger sur la poursuite de nos recours sur Gudin et le Port St Roch. Comme nous l'avons écrit le 18 mai au président Billault, nous étions tout à fait disposés à arrêter les recours et à nous asseoir autour d'une table, dans l'intérêt des habitants et de l'agglomération.

PORT SAINT ROCH : UNE FAUSSE MISE EN CONCURRENCE ?

Sur le dossier Port Saint Roch, l'agglomération a sollicité 8 promoteurs leur demandant de faire une offre en intégrant le rachat à un privé de l'ancien garage Renault où se situe actuellement le lasergame. Deux promoteurs ont répondu, Nexity qui a confirmé qu'il peut racheter les bâtiments à cette personne privée, et un autre promoteur qui est intéressé mais ne peut malheureusement pas racheter ce bâtiment.

Le conseil communautaire a ensuite validé la vente à Nexity. Mais il a retiré des contraintes de la vente l'obligation pour Nexity de racheter l'ancien garage Renault !

Malgré des faits aussi évidents, le Tribunal administratif d'Orléans nous a débouté en première instance en inventant une notion juridique nouvelle : une distinction entre « appel à projet » et « appel à candidatures » pour justifier le changement du cahier des charges au seul candidat encore en lice. Le tribunal nous a condamné à payer 1 500€ à l'agglomération. Nous avons demandé qu'un vote soit fait au conseil communautaire qui a confirmé le 23 juin vouloir nous condamner malgré l'appel.

Face à cette situation ubuesque, nous lançons un appel aux dons pour que vous nous aidiez à financer ces 1 500€ afin de continuer à protéger notre patrimoine et qu'il ne soit pas bradé sans aucune mise en concurrence loyale ! Par ailleurs, malgré le fait que nous avons gagné en première instance sur les ventes sur la caserne Gudin à Nexity, ceux-ci nous traînent en justice pour « recours abusif » et nous réclame plus de 230 000€ !

Nous espérons que la justice les débouterait de cette procédure baillon.

ECM organise tous les mois une réunion ouverte à tous.

Elle a lieu le

deuxième lundi de chaque mois et pour l'année qui vient, c'est le restaurant

Le Bombay, rue du Four Dieu qui accepte de nous accueillir.

retrouvez toutes les infos sur

MONTAR.FR

l'actualité politique de l'agglomération Montargoise

Seule condition : chaque participant prend une consommation.

La prochaine réunion a lieu le 14 septembre.

**Accueil à partir de 20h
réunion de 20h30 à 22h30.**

12 octobre, 9 novembre, 14 décembre : réservez vos dates !

tiktok.com/@montar_fr

facebook.com/montar.fr

youtube.com/@montar.fr_ECM

ADHÉRER À ECM

le montant de la cotisation est de 10€ minimum/an
vous pouvez payer par chèque à l'ordre de l'ECM à envoyer à Maurice MAUDUIT – 22, rue Coligny – 45200 MONTARGIS
ou en ligne sur <https://montar.fr/ecm>



Les comptes de campagne sont validés

Les comptes de campagne ont été validés par la Commission nationale et le versement a été fait.

Les particuliers qui ont prêté de l'argent vont être remboursés courant septembre.

Budget total
(y compris la propagande officielle) :
12 054,87€

Pour nous l'opposition, ce ne sont pas des paroles, mais des actes. Initialement, le groupe Montargis pour Tou-te-s devait être co-requérant avec ECM, mais n'a jamais répondu aux sollicitations de l'avocate engagée par ECM. Dans dix ans, quand une université sera installée sur le site, on pourra remercier ECM et l'UPAME d'avoir mené le combat et obtenu le classement de la place d'armes (qui ouvre droit à des subventions), la sauvegarde de bâtiments utiles...

CONSEIL DE QUARTIERS

La majorité actuelle a promis des conseils de quartier pour 4 quartiers.

Quelles sont leurs limites ?

Qui peut y participer ?

Quelles attributions ? Auront-ils un budget dédié ? Une salle municipale attribuée ? Les membres des conseils de quartier peuvent-ils prendre des initiatives ou bien cette nouvelle instance va-t-elle se réduire à être une chambre des réclamations ?

À VENIR EN NOVEMBRE

La DSP sur l'eau de l'AME a deux branches : production d'eau potable et assainissement. Ces deux délégations ont été confiées à Suez. Elles arrivent à leur terme le 31 décembre 2027. ECM a prévu, en lien avec l'association des Usagers de l'Eau de l'AME, une réunion publique d'information et de confrontation ...

FAIRE UN DON

Pour nous aider à financer nos actions notamment le citoyen dans l'ÂME, les condamnations ubuesques du Tribunal ...
vous pouvez faire un don par chèque à l'ordre de l'ECM à envoyer à Maurice MAUDUIT – 22, rue Coligny – 45200 MONTARGIS
ou en ligne sur <https://montar.fr/don>